

*Le ministre de l'Intérieur*—Jeudi prochain—BILL intitulé: “Loi à l'effet d'autoriser l'Assainissement des terres fédérales par le drainage.”

*Le ministre de l'Intérieur*—Jeudi prochain—BILL intitulé: “Loi pour modifier la Loi de l'Arpentage des terres fédérales.”

---

OTTAWA: Imprimé par J. DE L. TACHÉ, imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1919.